



Incendie partiel façade et boiseries

Par **Lefebvre**, le **11/04/2009** à **05:22**

Bonjour,

Suite à une poubelle brûlée, ma porte de garage a brûlé, elle doit être remplacée, la façade doit être nettoyée et certaines briques repeintes?

Ma question porte sur les parties de la façade non touchées par les flammes: puis-je considérer que la totalité des pierres doit être indemnisée, ainsi que toutes les boiseries, même celles non touchées.

Car je pense qu'une partie repeinte et une partie non repeinte donnera un très mauvais rendu, et qu'il faudra de toute façon que la totalité soit faite pour avoir une façade harmonieuse.